Messages essentiels

Pour remédier aux problèmes de qualité de l'eau soulevés par l'agriculture, les responsables de l'action publique doivent notamment réduire les rejets de polluants dans les eaux tout en encourageant l'agriculture à engendrer ou préserver un éventail de bienfaits auxquels l'eau est nécessaire (activités récréatives, par exemple). La pollution de l'eau imputable à l'agriculture est liée au ruissellement et au lessivage d'éléments nutritifs, de pesticides, de sédiments et d'autres polluants (produits vétérinaires, par exemple).

L'impact de l'agriculture sur la qualité de l'eau est stable ou s'aggrave, et rares sont les cas où l'on signale des améliorations notables dans les pays de l'OCDE du milieu des années 2000 à 2010. Actuellement, la situation est variable à l'intérieur des pays membres et entre eux, mais l'agriculture est souvent la principale source de pollution de l'eau. Il est difficile pour les responsables de l'action publique d'obtenir de nouvelles réductions, notamment parce qu'une part importante de la pollution de l'eau d'origine agricole provient de sources diffuses.

Les coûts économiques, environnementaux et sociaux de la pollution de l'eau due à l'agriculture dans les pays de l'OCDE représentent probablement, au bas mot, plusieurs milliards de dollars par an. Il n'existe pas d'estimation satisfaisante de ces coûts mais l'ampleur des dommages causés à l'eau par l'agriculture doit être mise en perspective. Dans la majorité des pays, la qualité de l'eau potable est élevée, les risques sanitaires limités et l'agriculture est seulement l'une des sources de pollution.

Les perspectives de l'agriculture et de la qualité de l'eau sur les dix années à venir indiquent que l'expansion et l'intensification de la production agricole pourraient accroître encore les pressions sur les systèmes aquatiques au niveau régional dans certains pays. De plus, les objectifs de qualité de l'eau dans l'agriculture seront de plus en plus difficiles à atteindre dans les années à venir du fait du changement climatique.

Au fil des années, les mesures destinées à remédier à la pollution de l'eau par l'agriculture dans les pays de l'OCDE ont coûté aux contribuables des milliards de dollars par an. L'action des pouvoirs publics s'appuie généralement sur un cocktail d'incitations économiques (taxes et subventions), de réglementations sur l'environnement (interdictions et règles spécifiques assorties de pénalités) et de conseils et d'éducation dispensés aux agriculteurs (information), mais avec des résultats variables sur l'allégement de la pression de l'agriculture sur les réseaux hydrographiques.

D'après l'évaluation dans ce rapport de l'action conduite dans différents pays l'OCDE, ***en général, les politiques ne vont pas assez loin pour répondre aux objectifs de qualité de l'eau des pouvoirs publics dans l'agriculture***. Ce rapport propose des recommandations que les pays peuvent prendre en considération pour parvenir à une gestion durable de la qualité de l'eau en agriculture.

- ***Recourir à des instruments d'action diversifiés pour lutter contre la pollution de l'eau***. Diversifier les instruments d'action pour remédier aux problèmes de qualité de l'eau dans l'agriculture est souvent plus performant que recourir à un instrument unique, comme une taxe sur la pollution. Il est de plus en plus fait usage d'instruments d'action innovants, tels que les échanges de crédits de qualité de l'eau, et d'accords entre les compagnies des eaux et les agriculteurs pour réduire la pollution et les coûts de traitement de l'eau. Les politiques mettent de plus en plus l'accent sur l'importance de modifier le comportement des agriculteurs, de la filière agroalimentaire et des autres parties prenantes pour améliorer la qualité de l'eau.
- ***Faire respecter les réglementations et normes de qualité de l'eau existantes***. Le contrôle de l'application des réglementations sur la pollution de l'eau est inefficace ou présente des lacunes dans des cas spécifiques. Une application plus stricte des réglementations peut aider à respecter le principe pollueur-payeur, et peut aussi alléger la charge qui pèse sur les ressources budgétaires des pouvoirs publics comparativement à certains autres instruments d'action destinés à remédier aux problèmes de qualité de l'eau.
- ***Supprimer les aides à l'agriculture qui ont des effets préjudiciables, pour faire diminuer la pression exercée sur les systèmes aquatiques***. Les mesures qui majorent les prix à la production ou subventionnent l'utilisation d'intrants poussent les agriculteurs à accroître la production et à utiliser davantage d'intrants que cela ne serait le cas en l'absence de soutien. Environ 50 % (2008 10) de la totalité du soutien dispensé aux producteurs agricoles dans l'OCDE les pays de l'OCDE incitent ces derniers à produire et/ou à utiliser des intrants variables, mais contre 85 % en 1986-88.
- ***Prendre en compte le principe pollueur-payeur pour réduire la pollution de l'eau imputable à l'agriculture***. Encourager les agriculteurs à internaliser leurs coûts environnementaux moyennant l'application du principe pollueur payeur peut procurer des avantages économiques et environnementaux. Cependant, l'application de ce principe à l'agriculture n'est pas très répandu, principalement parce que les pollutions diffuses ne peuvent pas actuellement être mesurées à un coût raisonnable.
- ***Fixer des objectifs et normes de qualité de l'eau réalistes dans l'agriculture***. Les objectifs chiffrés peuvent servir de jalon sur la voie devant mener à l'amélioration de la qualité de l'eau en agriculture, mais ils doivent être réalistes, faciles à mesurer et assortis d'échéances claires.
- ***Améliorer le ciblage géographique des mesures pour toucher les zones où la pollution de l'eau est la plus grave***. Le ciblage géographique à l'intérieur d'un système aquatique peut avoir un impact positif sur la qualité de l'eau, moyennant par exemple la différenciation en fonction du chargement en bétail ou des exploitations les plus polluantes dans un bassin.
- ***Évaluer le rapport coût-efficacité des options qui s'offrent aux pouvoirs publics pour améliorer la qualité de l'eau en agriculture***. Il faut mettre les coûts de la lutte contre la pollution assumés par les producteurs et les coûts du suivi et du contrôle de l'application des mesures en regard des avantages procurés par ces mesures en termes d'amélioration de la qualité de l'eau.

- ***Adopter une approche holistique de la lutte contre la pollution agricole***. Adopter une vision plus globale de la conception de la politique de lutte contre la pollution agricole peut aider à éviter des effets néfastes sur l'environnement et favoriser les avantages connexes. Ainsi, la création de zones tampons le long des cours d'eau, susceptibles de limiter le ruissellement des polluants agricoles, peut en parallèle être bénéfique aux habitats naturels et à la séquestration du carbone moyennant l'établissement d'un couvert végétal.
- ***Créer des systèmes d'information pour aider les agriculteurs, les responsables de la gestion de l'eau et les responsables de l'action publique***. Les responsables de l'action publique ont besoin d'une quantité considérable d'informations techniques et socioéconomiques sur les probables impacts (domaine scientifique), coûts (domaine financier) et réactions des agriculteurs (domaine social) à une modification donnée de l'action publique destinée à améliorer la qualité de l'eau. Améliorer les systèmes d'information est également essentiel pour aider les services de conseil agricole à sensibiliser à la gestion de l'eau en agriculture, car dans beaucoup de pays de l'OCDE, les agriculteurs sont rarement conscients qu'ils peuvent être à l'origine d'une pollution de l'eau.

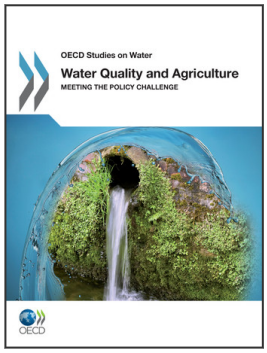

Extrait de :

Water Quality and Agriculture

Meeting the Policy Challenge

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/9789264168060-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2012), « Messages essentiels », dans *Water Quality and Agriculture : Meeting the Policy Challenge*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/9789264121119-2-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.